



Count on it.

Manuel de l'utilisateur

Scarificateur-aérateur

**Groupe de déplacement Greensmaster®
TriFlex™ séries 3300/3400**

N° de modèle 04723—N° de série 312000001 et suivants



1

Mise en place des unités de scarification

Aucune pièce requise

Procédure

Garez la machine sur une surface plane et horizontale, serrez le frein de stationnement, coupez le contact et enlevez la clé de contact.

1. Positionnez l'unité de scarification sous le bras de suspension.
2. Les verrous de la barre de bras de suspension étant en position ouverte (Figure 1), poussez le bras de suspension vers le bas pour qu'il s'engage sur la barre transversale en haut de l'unité de scarification (Figure 2).

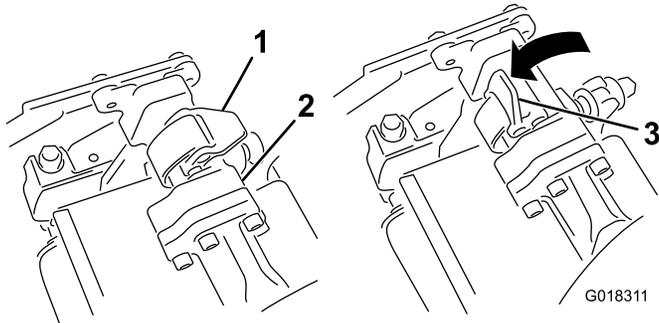


Figure 1

1. Verrou fermé
2. Barre de bras de suspension
3. Verrou ouvert

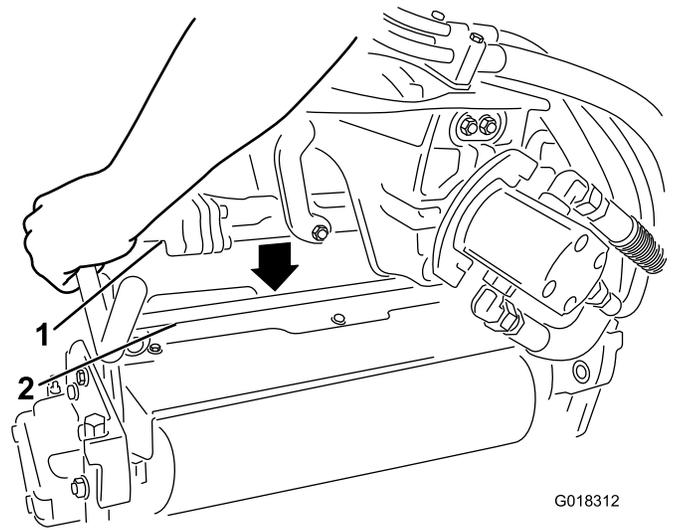


Figure 2

1. Barre de bras de suspension
2. Barre d'unité de scarification

3. Fermez les verrous pour bloquer l'unité de scarification en place (Figure 1).

Remarque: Lorsque les verrous sont correctement fermés, un déclic est entendu et ressenti.

4. Insérez le moteur dans le côté gauche de l'unité de scarification (vu de la position de l'utilisateur) et tirez la barre de retenue du moteur située sur l'unité de scarification vers le moteur jusqu'à ce qu'un déclic soit entendu des deux côtés du moteur (Figure 3).

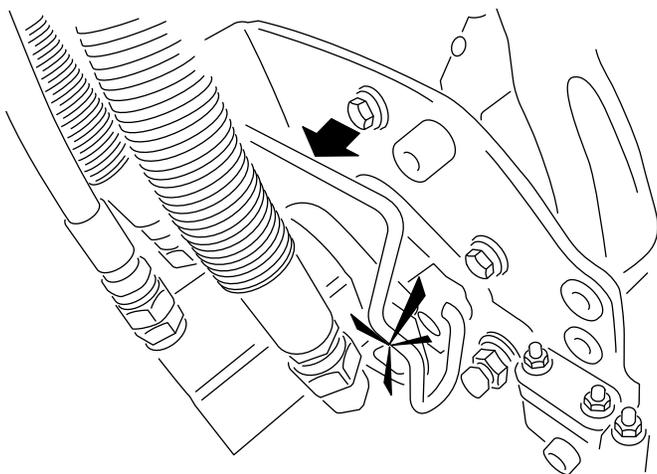
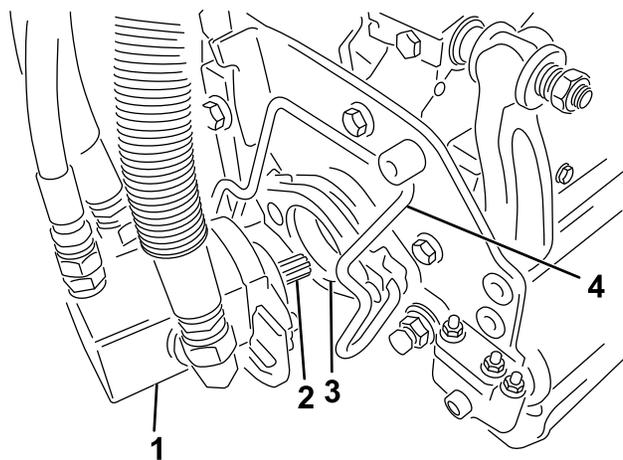


Figure 3

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| 1. Moteur | 3. Cavité |
| 2. Arbre cannelé | 4. Barre de retenue de moteur |

frein de stationnement et enlevez la clé du commutateur d'allumage.

2. Poussez la barre de retenue du moteur hors des fentes du moteur et vers l'unité de scarification, puis déposez le moteur de l'unité.

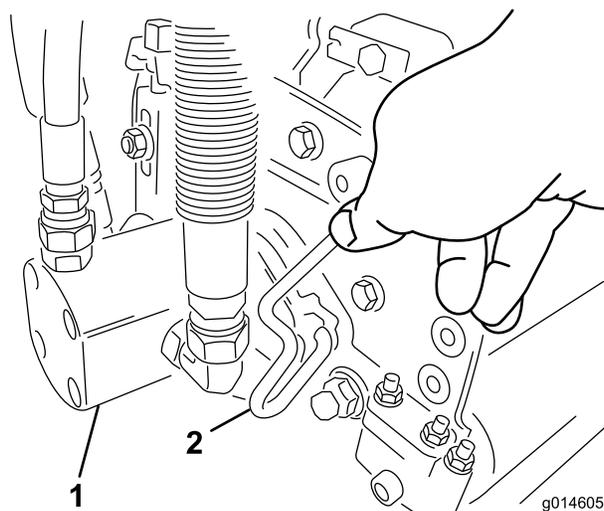


Figure 4

- | | |
|-----------|-------------------------------|
| 1. Moteur | 2. Barre de retenue de moteur |
|-----------|-------------------------------|

3. Amenez le moteur à la position de rangement sur l'avant du bras de suspension.

Remarque: N'élevez pas la suspension en position de transport lorsque les moteurs des cylindres sont dans les supports du cadre de la machine. Vous risqueriez d'endommager les moteurs ou les flexibles. Si vous devez déplacer la machine sans que les unités de scarification soient en place, fixez les moteurs aux bras de suspension avec des attache-câbles.

4. Ouvrez les verrous sur la barre du bras de suspension de l'unité de scarification que vous voulez déposer.
5. Détachez les verrous de la barre de l'unité de scarification.
6. Faites rouler l'unité de scarification pour la sortir de sous le bras de suspension.
7. Répétez les opérations 2 à 6 pour les autres unités de scarification au besoin.

2

Dépose des unités de scarification

Aucune pièce requise

Procédure

Garez la machine sur une surface plane et horizontale, serrez le frein de stationnement, coupez le contact et enlevez la clé de contact.

1. Garez la machine sur une surface propre et de niveau, abaissez les unités de scarification au sol jusqu'à ce que les éléments hydrauliques de suspension soient complètement déployés, arrêtez le moteur, serrez le

Utilisation

Apprendre à se servir de la machine

Avant de scarifier les greens, rendez-vous dans un endroit dégagé pour vous entraîner à arrêter, relever, abaisser et faire rouler le scarificateur-aérateur. Vous gagnerez en expérience et prendrez confiance en vous avant d'utiliser le scarificateur sur les greens.

Conseils d'utilisation

- Déplacez-vous en ligne droite pour scarifier la pelouse. Ne faites pas tourner la machine lorsque les unités de scarification sont sur le sol.
- Lorsque vous atteignez le bout de la pelouse, relevez les unités de scarification avant de tourner ou d'arrêter la machine. Vous devez relever complètement les unités de scarification avant de tourner.
- Vérifiez si le green comporte des obstacles qui pourront être endommagés ou pourront endommager les unités de scarification, comme des têtes d'arroseur ou d'autres objets qui dépassent.

Entretien

Lubrification

Lubrifiez les 2 graisseurs (Figure 5) situés sur chaque unités de scarification toutes les 15 heures de fonctionnement avec de la graisse universelle au lithium n° 2. Il est préférable d'utiliser une pompe à graisse manuelle à cet effet.

1. Essuyez chaque graisseur avec un chiffon propre.
2. Injectez de la graisse dans les roulements d'arbre jusqu'à ce que vous ressentiez une pression (Figure 5).

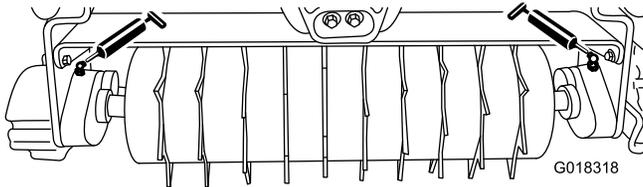


Figure 5

3. Essuyez l'excédent de graisse.

Remarques:

Remarques:

Remarques:



La garantie intégrale Toro

Garantie limitée

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Lorsqu'une condition couverte par la garantie existe, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie ?

Il vous incombe de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits commerciaux ou au Concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits commerciaux ou d'un concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant les droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

À titre de propriétaire du produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une déclaration au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque. Une garantie séparée peut être fournie par le fabricant de ces accessoires.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés. Les réclamations sous garantie pourront être refusées si le Programme d'entretien recommandé pour votre produit Toro et énoncé dans le *Manuel de l'utilisateur* n'est pas respecté.
- Les défaillances du produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces non durables, sauf si elles sont défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour, etc.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les conditions constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer les informations de garantie, adressez-vous à l'importateur Toro.

- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux.
- L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés, etc.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries au lithium et à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Le remplacement des batteries, aux frais du propriétaire, peut être nécessaire au cours de la période de garantie normale du produit. Remarque : (batterie ion-lithium uniquement) : Une batterie ion-lithium est couverte uniquement par une garantie pièces au prorata de la 3ème à la 5ème année, basée sur la durée de service et les kilowatts heures utilisés. Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* pour tout renseignement complémentaire.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, nettoyage et polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du moteur :

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour de plus amples détails, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.